



## PROGRAMME DE FORMATION RESIDENTIELLE A L'ETRANGER AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

### Catégorie: Etudiants (Master 2)

#### Constitution du dossier de candidature au concours:

Les dossiers de candidature au concours devront être présentés en un seul (01) exemplaire et composés des pièces suivantes et classées selon l'ordre suivants :

- Une attestation de major de promotion selon le modèle retenu par le MESRS (avec mention du classement de l'étudiant) visée par Le vice recteur ou le Doyen de la faculté.
- Une (01) Photo d'identité.
- Copies des relevés de notes (selon le modèle retenu par le MESRS) du cursus universitaire mentionnant la session de passage en année supérieure visées par Le vice recteur de la formation supérieure de graduation, de la formation continue et les diplômes ou le Doyen de la faculté (L1, L 2, L 3 et Master 1).
- Copie du certificat de scolarité de la deuxième année de master, visées par Le vice recteur de la formation supérieure de graduation, de la formation continue et les diplômes ou le Doyen de la faculté (L 1, L 2, L 3, Master 1, Master 2).
- Copies du diplôme du baccalauréat et de la Licence visée par Le vice recteur de la formation supérieure de graduation ou le Doyen de la faculté.
- Deux (02) lettres de recommandation.

#### Critères d'admissibilité au programme :

- Etre classé, selon les moyennes générales du cursus universitaire obtenues sans redoublement dans le même parcours de formation, parmi les (3) premiers étudiants majors de promotion des filières ou des spécialités retenus à l'échelle nationale, dans le cas où l'étudiant a fait l'objet d'un transfère d'un établissement à un autre au cours de son cursus universitaire, les notes obtenues auprès de L'établissement d'origine sont prises en considération.
- Etre âgé, au maximum **31/12/2016**, de :
  - A. **23 ans** pour les titulaires d'une licence.
  - B. **25 ans** pour les titulaires d'un master, d'un diplôme d'ingénieur d'état, d'un diplôme d'architecte ou d'un master en architecture, d'un diplôme de docteur vétérinaire, de docteur en médecine dentaire et docteur en pharmacie.
  - C. **27 ans** pour les titulaires du diplôme de docteur en médecine

#### Echéances et date butoirs :

- **Du 03 Janvier au 16 Janvier 2016:** Sélection, selon la réglementation en vigueur, par les établissements des étudiants majors en vue de subir les épreuves écrites du concours national pour une formation doctorale à l'étranger.  
-Notification aux étudiants de leur admissibilité ou pas.
- **17 janvier 2016 :** Transmission aux conférences régionales universitaires des dossiers de candidature avec le procès verbal portant sélection, visé par le vice recteur chargé de la formation supérieure, de la formation continue et des diplômes, ainsi que par les doyens concernés. Le procès verbal comprendra;
  - ✓ La liste globale avec classement des étudiants postulant à une formation résidentielle à l'étranger pour chaque spécialité retenue pour le concours national, avec mention (observation) retenu ou non retenus avec les motifs du rejet.
  - ✓ La liste des étudiants majors sélectionnés et proposés, suivant le classement.
- **Du 17 au 24 Janvier 2016: contrôle de conformité réglementaire** des dossiers des candidatures par les **Conférences Régionales Universitaires.**
- **Dimanche 24 Janvier 2016 :** (Journée réservée aux compléments des dossiers)
- **28 janvier 2016:** transmission au M.E.S.R.S **des dossiers complets** des candidatures répondant aux conditions réglementaires d'éligibilité
- **Du 31 Janvier au 04 Février 2016 :** Ultime examen des dossiers par les services du M.E.S.R.S
- **07 Février 2016:** transmission par le M.E.S.R.S des listes des étudiants retenus pour subir les épreuves du concours.

- **Du 07 au 11 Février 2016:** Convocation des étudiants (par les Conférences Régionales Universitaires et les établissements).

- **Mercredi 17 Février 2016:** Concours National

#### Formations retenues et matières pour l'épreuve de spécialité:

<i>Domaines</i>	<i>Filière</i>	<i>Nombre des candidats</i>	<i>Matières retenues pour l'épreuve de Spécialité</i>
<i>Mathématique- Informatique (MI)</i>	<i>Mathématiques</i>	<i>Trois (03) majors de promotions par spécialités</i>	<i>Toutes spécialités confondues</i>
	<i>Informatique</i>	<i>Trois (03) majors de promotions par spécialités</i>	<i>Toutes spécialités confondues</i>